

opme
et cure
fait com
igne de payer
porter des pre
uts fous, moult
noues contre les

meurt par le jugement
de l'adite somme. Cels que
Novembre 1841, un
times a

appelé à l'
depuis le
tous autres frais et
refaire

ce jour
de l'adite somme
soulés, sous toutes réserves, chaque
à l'adite somme de l'adite somme
appelés